



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Liste représentative

Original : anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Treizième session
Port-Louis, République de Maurice
26 novembre au 1 décembre 2018

Dossier de candidature n° 01398 pour inscription en 2018 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

A. État(s) partie(s)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Jamaïque

B. Nom de l'élément

B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

Indiquez le nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications.

Ne pas dépasser 230 caractères

Le reggae de Jamaïque

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Indiquez le nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).

Ne pas dépasser 230 caractères

The Reggae Music of Jamaica

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné.

Il n'existe pas d'autre façon de désigner le reggae de Jamaïque. Ce genre musical a influencé le développement de genres dérivés comme le reggaeton (au Panama, à Porto Rico, en République dominicaine et en Amérique latine) et le reggae fusion (aux États-Unis et en Europe), mais le reggae de Jamaïque est indubitablement une création jamaïcaine.

C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé.

Ne pas dépasser 170 mots

Les communautés jamaïcaines associées à la production de contenus artistiques et culturels en lien avec le reggae incluent des chanteurs, des compositeurs, des producteurs, des ingénieurs du son, des danseurs, des poètes, des écrivains, des chercheurs, des universitaires, des journalistes musicaux, des studios d'enregistrement, des avocats spécialisés en droit du divertissement et en droit d'auteur, et des agents. Les praticiens sont représentés par les ministères, les organismes et les associations ci-dessous :

le Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports ;

l'Institut de Jamaïque (IOJ) :

Institut afro-caribéen de Jamaïque/Banque de mémoire de la Jamaïque (ACIJ/JMB African Caribbean Institute of Jamaica/Jamaica Memory Bank), point focal de la Jamaïque pour le PCI ;

la Commission chargée du développement culturel de la Jamaïque (JCDC) ;

le Musée de la musique de Jamaïque (JMM) ;

l'Association des compositeurs, auteurs et éditeurs de Jamaïque (JACAP) ;

la Société de musique de Jamaïque (JAMMS) ;

la Société jamaïcaine de gestion des droits d'auteur (JAMCOPY) ;

l'Association des anciens artistes de Jamaïque (JAAVA) ;

le Bureau de la propriété intellectuelle de Jamaïque (JIPO) ;

l'Association jamaïcaine de l'industrie du reggae (JaRIA) ;

la Fédération jamaïcaine de musiciens (JFM) ;

le Musée Peter Tosh ;

le groupe de sociétés Bob Marley ;

Nanook Enterprises.

D. Localisation géographique et étendue de l'élément

Fournissez des informations sur la présence de l'élément sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l'élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l'existence d'éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d'un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d'autres États.

Ne pas dépasser 170 mots

Le reggae est né à Kingston, en Jamaïque. Les premiers studios à avoir enregistré du reggae se situent à l'intérieur et aux abords de la ville, les précurseurs en matière de reggae étant notamment les communautés du centre-ville de Kingston et de Trenchtown, implantées le long de la ceinture occidentale de Kingston (qui est considérée comme le berceau du reggae). Composé, produit et joué sur tout le territoire jamaïcain, le reggae est aussi célébré à l'occasion de plusieurs festivals, comme le Rebel Salute, le Reggae Sunsplash et le Reggae Sumfest. Son influence et sa portée ont donné naissance à de nouveaux genres musicaux, et notamment au reggaeton (au Panama, à Porto Rico, en République dominicaine, à Cuba et en Amérique latine) et au reggae fusion qui incorpore des éléments de jazz ou de hip-hop (aux États-Unis et en Europe). Plusieurs festivals internationaux de reggae accueillant des artistes jamaïcains ont vu le jour, et notamment le Rototom Sunsplash en Espagne, le Garance Reggae Festival, le Reggae Gheel et l'Ostróda Reggae Festival dans d'autres pays européens, et le One Love Jamaica Festival au Japon.

E. Personne à contacter pour la correspondance

E.1. Personne contact désignée

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature.

Titre (Mme/M., etc.) :	Dr.
Nom de famille :	Lindsay
Prénom :	Janice
Institution/fonction :	Principal Director, Culture & Creative Industries Policy Division in the Ministry of Culture, Gender, Entertainment and Sport
Adresse :	4-6 Trafalgar Road, Kingston 5
Numéro de téléphone :	1876-927-4247
Adresse électronique :	jlindsay@mces.gov.jm
Autres informations pertinentes :	Toutes les agences de la culture, y compris l'African Caribbean Institute of Jamaica/Jamaica Memory Bank, le point focal pour la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont placées sous le contrôle du Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports.

E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)

Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.

s/o

1. Identification et définition de l'élément

Pour le **critère R.1**, les États **doivent démontrer que « l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »**.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l'élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel
- les arts du spectacle
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autre(s) (arts visuels et mode)

Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés,
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,
- c. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;

- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette section doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordées en détail dans le dossier de candidature.

- (i) Fournissez une description sommaire de l'élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l'ont jamais vu ou n'en ont jamais eu l'expérience.

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le reggae est un genre musical propre à Kingston, en Jamaïque. Reflet de différentes influences, il dérive d'anciens genres musicaux, notamment traditionnels et religieux, de la Jamaïque, mais puise aussi ses racines dans les Caraïbes, l'Amérique du Nord (rhythm and blues, rock, jazz) et l'Amérique latine. Le reggae a été précédé par le « mento », première musique populaire jamaïcaine, le « ska », musique populaire jamaïcaine de la fin des années 1950, puis le « rocksteady ». Tous ces styles musicaux sont des inventions jamaïcaines qui ont évolué pour donner naissance à ce qui est désormais appelé le reggae. Le reggae est issu d'un milieu culturel qui abritait des groupes marginalisés sous-représentés, principalement implantés dans la partie occidentale de Kingston. Les genres musicaux afro-jamaïcains populaires comme les musiques marronnes, le kumina et le revival, qui avaient alors une forte influence dans la partie occidentale de Kingston, ont inspiré la créativité des habitants de la ville. Au fil du temps, des styles musicaux néo-africains, la soul et le rhythm and blues d'Amérique du Nord ont été intégrés à l'élément, transformant progressivement le ska en rocksteady, puis en reggae.

Le rythme unique du reggae a été popularisé dans les studios et les salles de danse de Kingston autour des années 1960. Ce genre musical était directement associé à un discours social et à des danses. Le reggae recourt souvent au concept d'appel et de réponse aussi bien au niveau vocal qu'instrumental, ce qui crée un lien entre la musique et les auditeurs, indépendamment de leur statut social, de leur sexe ou de leur langue. L'influence et la répartition géographique du reggae s'étendent désormais dans le monde entier.

Le rôle du reggae dans le discours international en ce qui concerne l'injustice, la résistance, l'amour et l'humanité souligne sa nature à la fois cérébrale, socio-politique, sensuelle et spirituelle.

- (ii) Qui sont les détenteurs et les praticiens de l'élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de la pratique et de la transmission de l'élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le reggae est pratiqué par des musiciens, des artistes de studios d'enregistrement, des ingénieurs du son, des producteurs, des élèves et des aficionados dans divers espaces publics et privés. L'apprentissage musical commence dès le plus jeune âge dans les écoles et se poursuit dans les établissements d'enseignement supérieur, et des festivals comme le Reggae Sumfest et le Rebel Salute sont organisés chaque année sur plusieurs jours pour promouvoir ce genre musical. Si le reggae était initialement le moyen d'expression des communautés marginalisées qui peuplaient les quartiers pauvres de Kingston, cette musique est désormais jouée et adoptée par une importante fraction de la population, tous groupes ethniques, religieux et raciaux et tous sexes confondus.

Les groupes de reggae sont aussi nombreux que leur répertoire est riche. Ces groupes se produisent dans la plupart des hôtels et à l'occasion de manifestations sociales organisées tout au long de l'année. Parmi les manifestations annuelles, il convient de mentionner « Arts in the Park » à Kingston et « White River Reggae Bash » à Ocho Rios (Saint Ann). S'il est vrai que

plusieurs groupes de renom ont été dirigés par des hommes, les femmes, qui assuraient traditionnellement les harmonies vocales, assument des rôles importants dans l'interprétation et la production du reggae. À l'heure actuelle, tous les groupes féminins de reggae, comme Adazeh, utilisent chacun des instruments associés au reggae. Les femmes jouent également un rôle indispensable dans l'administration et la gestion des affaires de nombreux artistes de reggae installés en Jamaïque.

Il importe par ailleurs de noter que certains membres de la communauté rastafari sont des praticiens du reggae.

(iii) *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'élément sont-ils transmis de nos jours ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Lié à l'histoire de l'occupation coloniale, le reggae jamaïcain est un élément du patrimoine oral et immatériel qui découle des expressions créatives de nombreux peuples et groupes. Les messages codés émanant de cette histoire commune, les systèmes de croyances et les aspirations et espoirs pour l'avenir sont transmis de génération en génération. Le reggae est le son de la Jamaïque. La diversité de la culture jamaïcaine a donné naissance à un mélange éclectique dont a découlé cette musique authentique. Le reggae est écouté par des individus de tout âge ; le son et les rythmes uniques de ce genre musical ont été utilisés pour enseigner différentes matières et donner des leçons de vie à des enfants de tout âge.

Parmi les artistes renommés qui transmettent aux générations suivantes les connaissances et les techniques associées au reggae, il convient de citer les familles jamaïcaines Marley, Tosh et Morgan. D'autres praticiens transmettent les techniques aux futures générations par le biais de l'observation, chaque musicien jouant un rôle dans la création musicale. D'autres encore reprennent les morceaux de praticiens renommés en studio d'enregistrement ou en tournée. L'apprentissage formel du reggae se déroule dans le cadre de structures institutionnelles comme l'Edna Manley College for the Visual & Performing Arts, l'université des Indes occidentales (campus de Mona) et l'Alpha Institute. Les écoles primaires et secondaires de l'ensemble de l'île complètent le travail de ces institutions par l'intermédiaire de programmes musicaux destinés à initier les élèves au reggae et à les immerger dans ce genre musical.

Il existe également plusieurs festivals locaux de reggae qui offrent aux chanteurs, aux musiciens (percussionnistes, guitaristes et pianistes) et aux autres praticiens en devenir la possibilité de reprendre des morceaux et de transmettre leur passion.

(iv) *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l'élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le reggae a servi de bande sonore aux textes des peuples opprimés et marginalisés qui exprimaient leur reconnaissance et leur espoir. Traditionnellement, il offrait un moyen d'expression à caractère social aux peuples calomniés, aux chômeurs et aux populations vulnérables en l'absence d'autre exutoire possible. Le reggae permettait, et permet encore, une libération essentielle en remplissant une importante fonction cathartique et thérapeutique. Pour d'autres, le reggae était un moyen de rendre gloire à Dieu et de communiquer avec Dieu. Ces fonctions sociales de base n'ont pas changé : le reggae constitue toujours un moyen d'expression pour l'ensemble de la population, et notamment pour les groupes sous-représentés.

Le reggae permet par ailleurs de transmettre et de renforcer les systèmes de valeurs socio-culturelles et spirituelles adoptés par les communautés qui peuplent la Jamaïque, car il est rattaché aux traditions associées aux naissances et aux décès, à la cuisine, aux structures familiales et aux religions. Le reggae est donc un élément déterminant de l'identité des Jamaïcains et de leur philosophie. Le reggae est la Jamaïque tout comme la Jamaïque est le reggae. La représentation dominante de la Jamaïque comme d'un endroit « irie » où les habitants sont calmes, joyeux et chaleureux a été influencée par les rythmes reggae et les paroles qui les accompagnent. En outre, les places occupées par le pays dans le classement basé sur l'indice du bonheur et les vertus thérapeutiques du reggae ont fait de la Jamaïque la

mecque du reggae pour de nombreux fans du monde entier. Sur le plan culturel, le reggae et la Jamaïque sont indissociables et presque interchangeable.

- (v) *Existe-t-il un aspect de l'élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ou à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le reggae est un genre musical universel. Dans les années 1960, les précurseurs du reggae prônaient l'amour universel et le respect tout en dénonçant les violations des instruments relatifs aux droits de l'homme. Les morceaux « Unhappy Regime » (aussi connu sous le nom de « War ») de Bob Marley and the Wailers et « Apartheid » de Peter Tosh font ainsi référence à l'apartheid et à la domination et l'exploitation coloniales à travers le monde. Les artistes de reggae ont également condamné les conflits internationaux partout où ils survenaient et défendu le principe d'une fraternité internationale et la nécessité d'évoluer vers l'établissement de la paix à l'échelle mondiale. Son lien étroit avec la consommation de marijuana, qui relève d'un rite sacré pour de nombreux artistes et praticiens, a également servi à prôner la liberté religieuse et la liberté d'expression. Dans le morceau intitulé « Legalize It », Peter Tosh exprimait son soutien à l'égard de la campagne visant à légaliser la consommation de marijuana, considérée comme un rite sacré par les Rastafaris, qui était alors illégale en Jamaïque.

Les morceaux d'artistes féminines de reggae comme « Hush Baby Mother » de Judy Mowatt et « Learn to Love » d'Etana défendent les droits des femmes et dénoncent les actes de violence familiale et physique.

L'impact du reggae, et notamment du morceau « Declaration of Rights » du groupe The Abyssinians, sur la population a permis de défendre et de soutenir les instruments juridiques internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 à une époque et dans un lieu où ils n'étaient ni au goût du jour ni bien venus.

Le reggae a servi de bande sonore à des textes prônant l'autosuffisance et l'indépendance, et a contribué à encourager et promouvoir l'agriculture, le tourisme et, plus récemment, les industries associées à la marijuana et à ses produits dérivés.

2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue

Pour le critère R.2, les États doivent démontrer que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l'inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.

- (i) *Comment l'inscription de l'élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription soulignera le rôle de l'élément en tant que facilitateur du dialogue et contribuera à la reconnaissance de la diversité culturelle des différents groupes raciaux et ethniques du monde entier. L'inscription permettra par ailleurs de déterminer et d'asseoir l'origine de l'élément, ainsi que de définir la communauté originale des praticiens et les aspects essentiels qui ne sont pas parfaitement ou aisément compris par les individus qui jouent ou écoutent du reggae en dehors de la Jamaïque. La reconnaissance formelle du reggae comme étant un genre musical créé dans un milieu culturel propre à la Jamaïque constituera une étape essentielle du processus de sauvegarde et soutiendra les activités menées par l'État partie.

Le reggae a inspiré la création de différents genres musicaux à travers le monde. Des festivals célébrant le reggae ont vu le jour dans différentes cultures et différents lieux, et notamment en Australie (« Reggae in the Desert »), au Japon (« Reggae Japansplash »), en Espagne

(« Rototom Sunsplash »), et au Zimbabwe (« Harare Reggae Festival »).

(ii) Comment l'inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription du reggae de Jamaïque renforcera le caractère à la fois universel et unique de cet élément issu de la créativité d'une société pluriethnique et multiraciale. L'inscription de cet élément aux influences avant tout africaines – en raison d'une population d'ascendance principalement africaine – contribuera à la reconnaissance des énergies créatrices du continent et de ses habitants qui ont historiquement été déracinés pour être amenés dans le Nouveau Monde. Fruit de la créativité d'une société pluriethnique et multiraciale, le reggae a été créé en Jamaïque à partir de genres musicaux antérieurs – le ska et le rocksteady – dans les années qui ont précédé et suivi l'indépendance, déclarée en août 1962. Son inscription permettra de compléter la série des éléments caribéens qui figurent déjà sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel et accroîtra la visibilité des différentes communautés locales et diasporiques qui ont contribué à sa création tout en mettant en valeur leur génie créateur.

(iii) Comment l'inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

Le reggae découle de la créativité de la population d'une petite île des Caraïbes dont les descendants appartenaient à divers groupes européens, africains (réduits en esclavage, puis libérés), asiatiques (liés par contrat synallagmatique) et arabes. Ces groupes en apparence hétérogènes ont coexisté dans une harmonie qu'exprime le rythme unique du reggae. L'intégration de ces groupes a par la suite donné naissance à une culture formant un ensemble cohérent, illustrée par la devise nationale de la Jamaïque : « Out of many, One people » (que l'on peut traduire par « L'unité de la diversité »).

L'inscription du reggae de Jamaïque permettra, au niveau international, de sensibiliser la population aux antécédents historiques qui ont façonné cet élément et démontrera que l'harmonie raciale peut produire des expressions créatives appréciées et reproduites dans le monde entier. À l'échelle nationale, l'inscription renforcera les initiatives formelles axées sur la sauvegarde de l'élément. Ces initiatives incluent des activités de documentation et d'archivage, ainsi qu'une meilleure protection de l'élément par l'intermédiaire d'instruments juridiques, entre autres.

3. Mesures de sauvegarde

Pour le critère R.3, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ».

3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l'élément

(i) Comment la viabilité de l'élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

La viabilité du reggae de Jamaïque est assurée par plusieurs stratégies déployées simultanément :

1. Des stations de radio jamaïcaines comme IRIE FM diffusent en permanence du reggae et des entretiens menés avec des praticiens, des artistes de studio d'enregistrement, des producteurs, des ingénieurs du son et d'autres parties concernées.

2. Le Musée de la musique de Jamaïque (JMM) organise régulièrement des expositions et des présentations publiques sur le reggae et conserve des enregistrements, des instruments et des objets liés à ce genre musical. D'autres musées importants, et notamment ceux consacrés à Bob Marley et à Peter Tosh, ont un objectif similaire.

3. Le mois de février a été proclamé « mois du reggae », car il s'agit du mois de naissance des

icônes Robert Nesta Marley (le 6) et Dennis Brown (le 1er). Les activités organisées pour commémorer ces événements incluent la reprise tout au long de la journée de morceaux du répertoire de chacun de ces deux chanteurs sur les stations de radio locales et des célébrations dans toute l'île, et notamment des rassemblements au sein de la communauté rastafari.

4. La transmission formelle s'effectue dans différents établissements d'enseignement locaux répartis dans toute l'île, et notamment l'Alpha Institute et l'Edna Manley College of the Visual & Performing Arts qui ont formé des artistes contemporains talentueux tels que Chronixx et The Zinc Fence Band.

5. La Commission chargée du développement culturel de la Jamaïque organise chaque année des concours destinés à promouvoir l'élément (Festival of Arts Competition, Pop and Variety Contest, Festival Song Competition).

5. Par l'intermédiaire de sa chaîne câblée JamVisione, le Centre de création et de formation forme des professionnels des médias aux techniques et à la production musicales, notamment dans le secteur du reggae.

6. Les établissements universitaires accueillent des conférences, et notamment la Conférence internationale sur le reggae, qui complètent la série « Grounation » du Musée de la musique de Jamaïque.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- revitalisation

(ii) *Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l'élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le gouvernement jamaïcain a lancé plusieurs initiatives en vue de sauvegarder le reggae :

1. Révision de la loi sur l'Institut de Jamaïque (1978) et adoption de la proposition du Cabinet de 1973 portant création de l'Institut afro-caribéen de Jamaïque, ainsi que des institutions chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel jamaïcain. Cette initiative a été complétée par la ratification de la Convention de 2003 par l'État partie en 2010.

2. Commande et édification d'une statue pour célébrer la vie et l'œuvre de l'artiste et icône du reggae Robert Nesta « Bob » Marley en 1981.

3. Création en 2000 du Musée de la musique de Jamaïque (JMM), rattaché à l'Institut de Jamaïque. Malgré des ressources limitées, un espace a été dédié au musée dans le centre-ville de Kingston.

4. En 2013, élaboration et présentation à l'UNESCO d'un dossier de candidature pour désigner Kingston en tant que « Ville créative de musique », suivies d'une déclaration en décembre 2015.

5. Organisation d'ateliers et de séminaires subventionnés par le gouvernement pour permettre aux acteurs du reggae d'aborder divers sujets comme les droits de propriété intellectuelle par l'intermédiaire du Bureau de la propriété intellectuelle de Jamaïque (JIPO). La loi adoptée en juin 2015 prolonge la durée du droit d'auteur local qui passe de 50 à 95 ans afin de protéger l'intégrité de la musique jamaïcaine, et notamment du reggae. L'adoption de cette loi a donné lieu à des consultations menées dans toute l'île avec des acteurs et praticiens du reggae.

6. La Jamaïque a conclu des accords culturels bilatéraux qui permettent aux musiciens, et notamment aux praticiens du reggae, de perfectionner leurs compétences et leur art.

7. Soutien financier par le biais du Fonds de développement du tourisme afin de promouvoir l'élément dans le monde entier et de renforcer ainsi la « marque Jamaïque ».

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l'(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l'élément.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- Promotion, mise en valeur
- revitalisation

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l'élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d'engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités.

- (i) *Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l'élément ne soit pas menacée à l'avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant ?*

Minimum 570 mots et maximum 860 mots

Le reggae de Jamaïque est pratiqué par toutes les sections de la communauté jamaïcaine. Plusieurs initiatives ont néanmoins été lancées pour assurer la viabilité de l'élément :

1. Renforcement continu par le gouvernement jamaïcain de différentes plates-formes qui soutiennent la désignation du mois de février comme mois du reggae. Cette désignation, qui a pris effet à travers une proclamation du 9 janvier 2008, célèbre l'influence du reggae sur le développement social, culturel et économique du pays. Le mois du reggae est aussi l'occasion de célébrer deux icônes du reggae : Dennis Brown (« Prince couronné du reggae »), né le 1er février 1957, et Bob Marley (« Roi du reggae »), né le 6 février 1945. Bon nombre des activités associées au mois du reggae se déroulent à Kingston, mais la Jamaïque s'efforce d'élargir la portée de ces activités à l'ensemble de l'île. La déclaration du mois du reggae a permis de mieux faire connaître le reggae et d'accroître la visibilité de ce genre musical à l'échelle locale et internationale. En 2014, la ville de Toronto au Canada a suivi l'exemple de la Jamaïque en proclamant le 6 février « Jour de Bob Marley ». Pour compléter ces initiatives, le 1er juillet a été déclaré « Journée internationale du reggae ».

2. Le Ministère du tourisme continue à utiliser le mois du reggae et le reggae pour promouvoir la Jamaïque à l'échelle internationale. Le mois du reggae concorde avec la désignation de Kingston en tant que « Ville créative de musique » par l'UNESCO en 2015 ; ces deux initiatives de la Jamaïque assurent la viabilité de l'élément.

3. Le Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports, l'Office du tourisme jamaïcain et le Ministère du tourisme travaillent ensemble à l'organisation du « JAMROCK Summer », une série d'événements qui ont lieu chaque année de mai à août pour mettre en valeur les expressions créatives de l'île dans les domaines du sport, de la cuisine, du cinéma et de la musique, et notamment du reggae.

4. Des activités destinées à associer le public à tous les aspects du reggae sont organisées en Jamaïque et dans l'ensemble de la diaspora. Des conférences sont proposées chaque année, et notamment une conférence sur la musique jamaïcaine (qui s'est tenue pour la première fois en 2011) et la Conférence internationale sur le reggae préparée par le département d'études sur le reggae de l'université des Indes occidentales. Parmi les autres activités menées, il convient de mentionner les présentations annuelles « Grounation » du Musée de la musique de Jamaïque qui ont lieu tout au long du mois de février et le concours « International Reggae Poster » qui s'est déroulé pour la première fois en 2011 et a été organisé en Jamaïque en 2012. Ces événements permettent de soutenir les mesures de sauvegarde prises et de mieux sensibiliser les jeunes, les universitaires et les étudiants.

5. La formation intensive de la future génération de musiciens de reggae a lieu dans le cadre des programmes de l'Edna Manley College of the Visual & Performing Arts, et notamment de son école de musique, et de l'Alpha Institute. Fondé en 1880, l'Alpha Institute a permis à plusieurs musiciens jamaïcains, comme l'artiste de reggae Leroy Smart, de développer leur talent. Ces

programmes complètent les programmes scolaires instaurés à tous les niveaux dans l'ensemble de l'île ainsi que la formation informelle qui se déroule dans de nombreux studios d'enregistrement jamaïcains.

6. Le gouvernement jamaïcain continuera à protéger la culture matérielle associée au reggae. Le Trench Town Culture Yard, qui est situé dans la région de naissance du reggae, est en passe d'être revalorisé sous la forme d'une attraction grâce à un financement du gouvernement et des organismes qui lui sont rattachés. Le site abrite un musée qui présente des objets liés aux icônes du reggae que sont Bob Marley, Peter Tosh et Bunny Wailer.

7. L'Association des anciens artistes de Jamaïque (JAVAA), qui est l'une des parties prenantes œuvrant pour la sauvegarde de l'élément, a créé le 14 février 2008 le « Jamaica Music Hall of Fame ». Une première cérémonie d'intronisation rassemblant plusieurs praticiens du reggae a eu lieu le 11 juillet 2008. En juin 2009, la JAVAA et ses partenaires gouvernementaux ont préparé à Kingston une exposition permanente sur les artistes intronisés afin d'attirer l'attention sur les musiciens jamaïcains, et notamment les artistes de reggae.

8. Une loi adoptée en juin 2015 prolonge la durée du droit d'auteur local qui est passée de 50 à 95 ans afin de protéger l'intégrité de la musique jamaïcaine, et notamment du reggae. Une autre loi, portant sur le dépôt légal, rend obligatoire la sauvegarde par dépôt d'éléments de toute sorte, nature et description, et notamment d'articles, d'enregistrements et de tout autre document publié par un éditeur national.

9. Le gouvernement jamaïcain est engagé dans un processus d'amélioration et d'accroissement de la taille et de l'accès des inventaires associés à l'élément et travaillera en collaboration plus étroite avec les associations de musique pour intensifier les efforts collaboratifs actuellement déployés, et notamment les activités menées dans le cadre du mois du reggae.

10. Le gouvernement jamaïcain prévoit de développer des partenariats avec les groupes qui participent aux efforts globaux de sauvegarde du reggae afin d'inclure des membres de la communauté rastafari.

(ii) Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le gouvernement jamaïcain continuera à soutenir les mesures de sauvegarde décrites dans le paragraphe 3b(i) à travers les actions suivantes :

i) élaboration et application de lois sur le droit d'auteur pour protéger les communautés et les individus concernés par la création et la production du reggae par l'intermédiaire du Ministère de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la pêche ;

ii) création et entretien des espaces publics où l'élément peut être pratiqué et observé ;

iii) maintien du soutien accordé par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation aux institutions de formation dont les programmes sont axés sur la transmission de l'élément à tous les niveaux ;

iv) poursuite des actions existantes, comme le mois du reggae et le JAMROCK Summer, qui ciblent et touchent des groupes internationaux, diasporiques et locaux, et développement de nouvelles actions à travers le Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports et le Ministère du tourisme ;

v) maintien et renforcement des liens établis avec des organismes internationaux pour améliorer la viabilité et la visibilité de l'élément ;

vi) agrandissement du Musée de la musique de Jamaïque et développement de ses programmes ; entretien des lieux de mémoire associés à l'élément, comme le/ Trench Town Culture Yard, dans l'ensemble de l'île ;

vii) établissement de collaborations avec différents acteurs/groupes, et notamment la communauté rastafari, qui participent aux efforts globaux de sauvegarde du reggae.

(iii) Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en

En 2015, le gouvernement jamaïcain a mis en place un comité technique qui réunit des organisations et des associations représentant divers praticiens, et notamment des chanteurs, des compositeurs, des musiciens et des producteurs de reggae. Ce comité technique regroupe notamment le JMM et l'ACIJ/JMB, tous deux rattachés au Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports. L'ACIJ/JMB est par ailleurs le point focal de la Jamaïque pour le patrimoine culturel immatériel.

Le comité technique, composé à parts égales d'hommes et de femmes, a entrepris un certain nombre de réalisations :

1. Élaboration d'un dossier de candidature à l'intention du Secrétariat de l'UNESCO pour le patrimoine culturel immatériel en vue de l'inscription de l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ;
2. Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation du public, en collaboration avec les partenaires et groupes concernés, afin de faire connaître les efforts déployés pour sauvegarder l'élément. Cette campagne a notamment pris la forme de présentations données dans le cadre d'une série de cours à distance sur le reggae par l'Association jamaïcaine de l'industrie du reggae (JaRIA) durant le mois du reggae au sein de l'Edna Manley College of the Visual & Performing Arts, et dans le cadre de la Conférence internationale sur le reggae, organisée au sein de l'université des Indes occidentales (campus de Mona).
3. Obtention du soutien formel de corporations, d'associations et d'organisations qui représentent des milliers de chanteurs de reggae, de musiciens (et notamment des artistes féminines), d'auteurs, de compositeurs et d'ingénieurs du son qui participent à la sauvegarde de l'élément à l'échelle locale et internationale.
4. Obtention du soutien formel d'organisations communautaires locales, et notamment de Boys Town et du Trench Town Community Development Committee, qui participent à la sauvegarde de la musique par l'intermédiaire de musées locaux et d'activités, et continuent d'apporter leur contribution.

3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l'élément.

Nom de l'organisme : The African Caribbean Institute of Jamaica/Jamaica Memory Bank (ACIJ/JMB)

Nom et titre de la personne à contacter : Mr. Bernard Jankee

Adresse : c/o The African Caribbean Institute of Jamaica/Jamaica Memory Bank

Numéro de téléphone : 1-876-922-7415

Adresse électronique : bjankee.acij@cwjamaica.com

Autres informations pertinentes : Le ACIJ/JMB est une agence au sein du Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports et est le point focal pour le patrimoine culturel immatériel en Jamaïque

Nom de l'entité : Jamaica Music Museum

Nom et titre de la personne à contacter : M. Herbet Miller, Directeur/Conservateur

Adresse : c/o The Institute of Jamaica, 12 East Street, Kingston, Jamaïque

Numéro de téléphone : 1-876-922-0620-6, 1-876-476-6575

4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature

Pour le critère R.4, les États doivent démontrer que « l'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l'élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.

Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d'expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l'élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l'article 15 de la Convention.

Minimum 340 mots et maximum 570 mots

Bien que le reggae soit associé à un grand nombre de parties prenantes, de praticiens et de participants, il découle uniquement de la créativité individuelle. Dans le cadre de la préparation et de l'élaboration de la candidature, tous les groupes, toutes les corporations et toutes les associations qui représentent des chanteurs, des musiciens, des écrivains et des compositeurs de Jamaïque ont été consultés. Les consultations ont été menées en gardant à l'esprit l'article 15 de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Officialisé en 2016, un comité technique national a été créé au sein du Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports. Ce comité inclut au maximum la communauté et les autres parties prenantes associées au processus de sauvegarde du reggae, et notamment :

Des organismes publics :

L'Institut de Jamaïque (IOJ), fondé en 1879, est le principal organisme culturel de l'île. Sa mission est de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel de la Jamaïque. L'Institut de Jamaïque est aidé dans sa mission par l'Institut afro-caribéen de Jamaïque/Banque de mémoire de la Jamaïque (ACIJ/JMB) – point focal de la Jamaïque pour le patrimoine culturel immatériel – et par le Musée de la musique de Jamaïque (JMM), créé en 2000.

En 2016, la Jamaïque a également mis en place un comité technique, rattaché au Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports, qui est chargé de superviser la candidature de l'élément en vue de son inscription sur la Liste représentative de l'UNESCO, mais aussi de mettre en œuvre de nouvelles mesures de sauvegarde conformes à la Convention de 2003. Ces mesures incluent des activités menées tout au long de l'année, et notamment en février pour le mois du reggae, afin de renforcer le dialogue établi avec les parties prenantes et l'industrie de la musique qui encouragent et soutiennent officiellement les initiatives de l'État partie et dont les lettres de consentement sont jointes au présent dossier de candidature.

Des organismes non gouvernementaux :

Association des compositeurs, auteurs et éditeurs de Jamaïque (JACAP). Établie en 1998, cette société de gestion à but non lucratif gère collectivement les droits d'exécution et d'enregistrement d'œuvres musicales.

Société de musique de Jamaïque (JAMMS). Cette organisation privée à but non lucratif a été établie en 2006 dans le cadre de la loi jamaïcaine sur le droit d'auteur afin de gérer les droits de propriété intellectuelle accordés aux producteurs de disques.

Société jamaïcaine de gestion des droits d'auteur (JAMCOPY). Il s'agit d'un organisme de gestion collective et de l'Organisme national de gestion des droits de reproduction. La JAMCOPY a été fondée par des artistes et des éditeurs de documents publiés au format papier pour gérer leurs droits de reproduction.

Association des anciens artistes de Jamaïque (JAAVA). Fondée en 2003, la JAVAA est une organisation dédiée à la préservation du patrimoine musical de la Jamaïque à travers la

protection du bien-être professionnel et social des anciens chanteurs et musiciens. Cette association réunit plusieurs praticiens du reggae.

Association jamaïcaine de l'industrie du reggae (JaRIA). La JaRIA est une organisation à but non lucratif qui élabore des mesures et des directives dans l'intérêt des acteurs de l'industrie du reggae jamaïcain.

Fédération jamaïcaine de musiciens (JFM). Cette fédération a été fondée en 1958 pour promouvoir la musique en direct, mais aussi parfaire les talents musicaux, améliorer les conditions de travail et protéger les intérêts de ses membres.

Plusieurs médias locaux, et notamment des stations de radio communautaires telles que Bess FM, Roots FM et IRIE FM, jouent un rôle essentiel dans le processus de sauvegarde et ont soutenu les initiatives lancées à cette fin par l'État partie.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l'anglais ou du français.

Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d'un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Le Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports a préparé un formulaire de consentement libre, préalable et éclairé qui a été diffusé à l'occasion de réunions tenues avec les parties prenantes, praticiens, artistes, interprètes, ingénieurs du son, danseurs, chanteurs, poètes, musiciens et universitaires. Le ministère a veillé à assurer la participation de personnes de tous les sexes. Un exemple du formulaire est présenté ci-dessous :

UNESCO – Patrimoine culturel immatériel

1, rue Miollis

75732 Paris cedex 15

France

LETTRE DE SOUTIEN

Re: Candidature du reggae de Jamaïque en vue de son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

(Inclusion d'un paragraphe d'introduction sur le rôle et les fonctions de l'organisme ou du groupe concerné par l'élément.)

Le _____ (nom de l'organisme) _____ donne son consentement libre, préalable et éclairé à l'inscription du reggae sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Nous reconnaissons et faisons valoir que l'inscription du reggae sur la Liste représentative permettra de démontrer au reste du monde que l'origine et l'authenticité de ce genre musical sont inextricablement liées à la Jamaïque.

Au nom de ses membres, le conseil du _____(nom de l'organisme)_____ reconnaît l'importance de cet élément fondamental du patrimoine jamaïcain et est convaincu que son inscription sur la prestigieuse liste de l'UNESCO permettra de documenter et de sauvegarder comme il se doit les origines du reggae et de ses dérivés pour les générations actuelles et futures. Nous sommes profondément engagés dans une collaboration avec toutes les parties prenantes aux niveaux local et international afin de préserver l'intégrité du reggae en tant que patrimoine jamaïcain de portée mondiale.

_____ (président)

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.

Si de telles pratiques n'existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu'il n'y a pas de pratiques coutumières régissant l'accès à cet élément.

Minimum 60 mots et maximum 280 mots

Aucune pratique coutumière ne régit actuellement l'accès à l'élément. Le reggae est accessible à tous les Jamaïcains, indépendamment de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur âge ou de leur orientation sexuelle. Ce fait souligne et renforce son caractère universel, et explique sa capacité à imprégner les cultures, les peuples et les sociétés du monde entier. Le reggae de Jamaïque est ouvert à tous et non discriminatoire. Pour reprendre les paroles du morceau « Trench Town Rock », lorsque le reggae frappe, on ne ressent aucune douleur (« One good thing about music, when it hits you you feel no pain »). Aujourd'hui encore, ce genre musical démontre le talent créatif des Jamaïcains.

Le reggae est accessible à tous, mais est néanmoins soumis aux lois relatives à la propriété intellectuelle – et notamment à la loi de septembre 1993 sur le droit d'auteur – qui accordent des droits à chaque créateur de l'industrie du reggae.

4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l'élément, telles qu'associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :

- a. Nom de l'entité
- b. Nom et titre de la personne contact
- c. Adresse
- d. Numéro de téléphone
- e. Adresse électronique
- f. Autres informations pertinentes

Nom de l'entité : Jamaica Reggae Industry Association (JaRIA)

Nom et titre de la personne contact : Mr. Michael 'Ibo' Cooper

Adresse : 10 Holbern Road, Kingston 10, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1-876-290-9569

Adresse électronique : freshearmusic@yahoo.com

Nom de l'entité : Jamaica Federation of Musicians (JFM)

Nom et titre de la personne contact : Mr. Desmond Young

Adresse : P.O. Box 102, Half Way Tree Post Office, Kingston 10, Jamaica WI

Numéro de téléphone : 1-876-399-1911

Adresse électronique : d809roots@cwjamaica.com

Nom de l'entité : Jamaica Association of Vintage Artistes & Affiliates (JAVAA)

Nom et titre de la personne contact : Mr Frank Campbell

Adresse : 11 Springvale Ave, Kingston 10, Jamaica WI

Numéro de téléphone : 1-876-908-4464; 1876- 819-2936

Adresse électronique : jacap@jacapjamaica.com

Nom de l'entité : Jamaica Association of Composers Authors and Publishers, Ltd. (JACAP)

Nom et titre de la personne contact : Ms. Lydia Rose, General Manager

Adresse : 21 Connolly Ave, Kingston 4, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1-876-948-6439, 1-876-948-5937

Adresse électronique : jacap@jacapjamaica.com

Nom de l'entité : Jamaica Music Society Ltd. (Jamms)

Nom et titre de la personne contact : Mr. Haldane Brown, Chairman

Adresse : 7 Stanton Terrace, P.O. Box 5583, Kingston 6, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1-876-978-3275

Adresse électronique : jammsadmin@jammsonline.com

Autres informations pertinentes : Nom de l'entité :

Nom de l'entité : Jamaican Copyright Licensing Agency (JAMCOPY)

Nom et titre de la personne contact : Ms. Carol Newman, General Manager

Adresse : 17 Ruthven Road, Building 1, Kingston 10, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1-876-754-8910

Adresse électronique : info@jamcopy.com

Nom de l'entité : African Caribbean Institute of Jamaica/Jamaica Memory Bank

Nom et titre de la personne contact : Mr. Bernard Jankee, Director

Adresse : Roy West Building, 12 Ocean Blvd. Kingston, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1-876-922-7415, 1-876-922-4793

Adresse électronique : bjankee@cwjamaica.com

Autres informations pertinentes : point focal de la Jamaïque pour le patrimoine culturel immatériel

Nom de l'entité : Bob Marley Group of Companies

Nom et titre de la personne contact : Ms. Debbie Bissoon, Brand Manager

Adresse : 56 Hope Road, Kingston 6, Jamaica

Numéro de téléphone : 1-876-6301588

Nom de l'entité : Pulse Investments Limited/Peter Tosh Museum

Nom et titre de la personne contact : Mr Kingsley Cooper, Chairman, Pulse Investments Ltd & Curator Peter Tosh Museum

Adresse : 38a Trafalgar Road, Kingston 5, Jamaica

Numéro de téléphone : 1-876-968-1089/ 1876- 960-1320

Nom de l'entité : Boys Town

Nom et titre de la personne contact : Mr. Trevor Spence, Chief Executive Officer

Adresse : 6 Collie Smith Drive, Trench Town, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1-876-948-5282

Adresse électronique : boystownjamaica@gmail.com

Nom de l'entité : Trench Town Culture Yard

Nom et titre de la personne contact : Christyopher Whyms-Stone, Director/Curator

Adresse : 6-8 Lower First Street, Trench Town, Kingston 12, Jamaica

Numéro de téléphone : 1-876-978-9147

Adresse électronique : whimstone@gmail.com

Nom de l'entité : Agency for Inner City Renewal

Nom et titre de la personne contact : Dr. Henley Morgan, Executive Chairman

Adresse : 85 West Road, Trench Town, Kingston 12, Jamaica

Numéro de téléphone : 1-876-967-2562

Adresse électronique : airrenewal@gmail.com

Nom de l'entité : Nanook Enterprises Limited

Nom et titre de la personne contact : Joan E. Webley, Managing Director

Adresse : 20 Burlington Avenue Kingston 10, Jamaica

Numéro de téléphone : 1-876-688-6808

Adresse électronique : joan.webley@gmail.com/ info@nanookonline.com

Nom de l'entité : Trench Town Community Development Committee/Benevolent Society

Nom et titre de la personne contact : Peaches Watson-Creary, President

Adresse : 5 Lyndhurst Road, Kingston 5, Jamaica

Numéro de téléphone : 1-876-978-9147

Adresse électronique : ttcdc_benevolentsociety@yahoo.com

Nom de l'entité : The Alpha Institute

Nom et titre de la personne contact : Mrs. Margater Little Wilson, Administrator

Adresse : 26 South Camp Road, Kingston 4, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1 876-928-1345

Adresse électronique : alphaboyschool@ gmail.com

Nom de l'entité : Edna Manley College of the Visual and Performing Arts

Nom et titre de la personne contact : Dr. Nicholeen DeGrasse-Johnson, Principal

Adresse : 1 Arthur Wint Drive, Kingston 5, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1-876-754-8830-1

Adresse électronique : registry@emc.edu.jm

Nom de l'entité : Grove Broadcasting Company (IRIE FM)

Nom et titre de la personne contact : Ms. Debbian Dewar, Managing Director

Adresse : Grove Broadcasting Company, PO Box 282, Coconut Grove, Ocho Rios, Jamaica, WI

Numéro de téléphone : 1-876-974-9220; 1876- 974-5079

5. Inclusion de l'élément dans un inventaire

Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que l'élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.

L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.

Fournissez les informations suivantes :

(i) Nom de l'(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l'élément est inclus :

L'élément figure dans le catalogue électronique de l'Institut afro-caribéen de Jamaïque/Banque de mémoire de la Jamaïque, qui est le point focal de la Jamaïque pour le patrimoine culturel immatériel. L'inventaire, qui est antérieur à la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, est en cours de révision et de mise à jour pour être aligné sur les directives de la Convention.

(ii) Nom du (des) bureau(x), agence(s), organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l'inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n'est ni l'anglais ni le français :

L'Institut de Jamaïque : l'Institut afro-caribéen de Jamaïque/Banque de mémoire de la Jamaïque est le point focal de la Jamaïque pour le patrimoine culturel immatériel.

(iii) Expliquez comment l'(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l'ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).

L'ACIJ/JMB héberge ses bases de données sur le logiciel WINISIS. La mise à jour du catalogue implique d'identifier, de cataloguer et de classer les ouvrages, les brochures et les documents audiovisuels associés à l'élément. Des fiches de travail sont utilisées pour saisir des données concernant chaque document. Le catalogage et la classification reposent sur les Règles de catalogage anglo-américaines, la liste Sears des vedettes-matières et la classification décimale de Dewey.

Les documents sont affichés à l'aide du logiciel Igloo et mis à jour lorsque de nouvelles données sont disponibles. Ces nouvelles données sont traitées, puis ajoutées au catalogue.

(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l'élément dans l'(les) inventaire(s) concerné(s) :

Les numéros de référence des entrées liées au reggae du catalogue de l'ACIJ/JMB (livres, articles et documents audiovisuels) sont les suivants :

Ouvrages et brochures :

Barrow, Steve. The story of Jamaican music. New York : Island Records, 1993.

Cote : Ref 781.64097292

Burke Delrose. Reggae music and dance, an analogy of traditional folk forms: a review of its origin, influence and development in Jamaica. 1984.

Cote : Pam 793.31'7292 Bur

Brodber Erna et J. Edward Greene. Reggae and cultural identity in Jamaica. Kingston : Université des Indes occidentales, 1988.

Cote : Pam 781.63 Ja-Bro

Chang Kevin O'Brien et Wayne Chen. Reggae routes: The story of Jamaican music. Kingston, Jamaïque : Ian Randle Publishers, 1998.

Cote : Ref 781.6407292 Cha

Davis Stephen et Peter Simon. Reggae bloodlines: in search of the music and culture of Jamaica. New York : Anchor Double Day Press, 1977.

Cote : Ref 781.77292 Dov

Hussey, Dermott et Malika Lee Whitney. Bob Marley: Reggae king of the world. Kingston : Kingston Publishers, 1982.

Cote : Ref 781.7Whi

Waters, Anita. Race, class, and political symbols: Rastafari and reggae in Jamaican politics. New Brunswick, États-Unis : Transaction Books, 1985.

Cote : Ref 324.97292 Wat

White, Garth. Jamaican Reggae bibliography. Kingston : Institut afro-caribéen de Jamaïque/Banque de mémoire de la Jamaïque, 1981.

Cote : Pam 016.78 Whi

Timothy White. Catch a fire: the life of Bob Marley. New York : Holt, Rinehart and Winston, 1983.

Cote : Ref 784.5400924 Whi

Wint, Eleanor et Carolyn Cooper. Bob Marley: the man and his music. Kingston, Jamaïque : Arawak Publications, 2003.

Articles :

Abba, Kukuwa. « Reggae needs a home at home. » Reggae Sunsplash Magazine, 1989, pp. 19-20.

Brodber, Erna. « The emergence of Reggae in Jamaica: a 1986 overview. » The Jamaican Historical Review, vol. xx, 1998, pp. 20-36.

Campbell, Howard. « Chris Backwell and the internationalization of Reggae. » Jamaica Journal, vol. 33, n° 1-2, décembre 2010, pp. 36-39.

Constant, Dennis. « Reggae and the Jamaican society: from Aus sources du reggae. » Jamaica Journal, vol. 24, n° 2, mars 1992, pp. 40-43.

Meschino, Patricia. « How does reggae music define Jamaica. » Sky Writings, n° 137, 2001, pp. 33-35.

Reckord, Verena. « Reggae, Rastafarianism and cultural identity. » Jamaica Journal, numéro spécial à l'occasion du 20e anniversaire de l'indépendance jamaïcaine, vol. 15, n° 46, 1982, pp.70-79.

Walters, Basil. « Jimmy Cliff. Mr. Reggae 1986. » Skywriting, n° 49, août 1986, pp. 8-11

Williams, Miguel (« Steppa »). « Rastafari and the reclamation Reggae artistry. » Jamaica Journal, vol. 35, n° 1-2, juillet 2014, pp. 13-19.

Documents audiovisuels :

1. Gorney, Mark. « Before Reggae hit the Town » – V263.

Communautés, groupes et/ou individus concernés par l'élément :

les communautés concernées sont les communautés Kumina, Pocomania, Marron, Jonkonnu, Rastafari et Reggae.

Les artistes de reggae qui apparaissent dans la vidéo incluent : Bob Marley and the Wailers, Don Drummond et the Maytals.

Situation géographique de l'élément : -

Saint Ann, Jamaïque.

Étendue de l'élément :

la Jamaïque et le reste du monde. Cette vidéo réalisée en 1990 se penche sur l'histoire et l'évolution de la musique jamaïcaine.

2. « Presentation: Rastafari and Reggae – The building of a sub-culture: strategy of

excuse. »

T482

Communautés, groupes et/ou individus concernés par l'élément : -

Individu concerné : exposé présenté par Garth White (musicologue jamaïcain).

Situation géographique de l'élément : -

Kingston, Jamaïque. - L'exposé a été réalisé au sein de l'Institut afro-caribéen de Jamaïque le 19/05/1981.

Étendue de l'élément :

la Jamaïque et le reste du monde.

3. « Reggae fruit basket », vol. 1. CD 77

Communautés, groupes et/ou individus concernés par l'élément :

le CD a été produit par John Davis pour Asquaf Ltd.

Les artistes de reggae qui figurent sur le CD sont : Capelton, Jahmel, Fred Locks, Pampi Judah, Kazam, Alton Ellis, Culture Dan, The Congos, Jah Lenks, Israel Voice, Shemaiah, Marva Gillespie, Ernest Ranglin, W. McCanuff et Errol Dunkley.

Situation géographique de l'élément :

l'enregistrement a été réalisé au 1 Clarendon Place, Kingston 10 (Jamaïque).

Étendue de l'élément :

la Jamaïque et le reste du monde.

Le CD comporte les morceaux suivants :

1. Tafari (Virtuous Womb) by Capleton
2. R U Experienced by Jahmel*
3. She Got Caught Up by Fred Locks
4. Woman Is My Lifetina by Pampi Judah
5. On My Own by Kazam
6. Tribute To Bob Marley by Alton Ellis
7. Love Of Rastafari by Culture Don
8. Love And Company by the Congos
9. Tears (I'll See You Around) by Jah Lenks
10. Solutions by Ewan Naphtali
11. Ethiopian Woman by Israel Voice
12. My Woman Is A Diamond by Shemaiah
13. Dig Up The Farm by Marva Gillespie
14. On His Own (Instrumental) by Ernest Ranglin
15. Amasagenalu by W. McAnuff
16. Sleep Tonight by Errol Dunkley
17. No More Warb by Dami D

4. Rhoe, Jandrette. « History Reggae: Lecture given to the study Abroad Program University of Michigan » – T1222, parties 1 et 2

Communautés, groupes et/ou individus concernés par l'élément :

la conférence a été donnée par Garth White (musicologue jamaïcain).

Situation géographique de l'élément :

Kingston, Jamaïque – Hôtel Sutton Place, Kingston

Étendue de l'élément :

la Jamaïque et le reste du monde. Cette conférence sur l'histoire du reggae a été présentée à des élèves inscrits au programme d'études à l'étranger de l'université du Michigan.

5. « The story of Jamaican music: Reggae hit the Town 1968-1974. » CD 75

Communautés, groupes et/ou individus concernés par l'élément :

les artistes qui apparaissent dans ce document audio sont notamment : Desmond Decker, The Maytals, The Ethiopians, Max Romeo, The Uniques, Stranger Cole & Lester Sterling, The Upsetters, Harry J. Allstars, The Melodians, Jimmy Cliff, Bob and Marcia, U Roy, Pat Kelly, Dave and Ansell Collins, Ninety, Eric Donaldson, Delroy Wilson, Dennis Brown, John Holt, Dennis Alcapone, Big Youth, Ken Boothe, Dennis Brown, Jonnie Clarke et Junior Byles.

Le CD comporte les morceaux suivants :

1. The Israelites by Desmond Decker
2. 54-46 (That's My Number) by The Maytals
3. Reggae Hit The Town by The Ethiopians
4. Wet Dream by Max Romeo

5. My Conversation by The Uniques
6. Bangarang by Stranger Cole & Lester Sterling
7. Return Of Django by The Upsetters
8. The Liquidator by Harry J. Allstars
9. Rivers Of Babylon - The Melodians
10. The Harder They Come by Jimmy Cliff
11. Young Gifted & Black by Bob and Marcia
12. Wake The Town by U Roy
13. How Long by Pat Kelly
14. Double Barrel - Dave and Ansell Collins
15. Blood & Fire by Ninety
16. Cherry Oh Baby by Eric Donaldson
17. Better Must Come by Delroy Wilson
18. Money In My Pocket by Dennis Brown
19. Stick By Me by John Holt
20. Teach The Children - Dennis Alcapone
21. S 90 Skank by Big Youth
22. Everything I Own by Ken Boothe
23. Westbound Train by Dennis Brown
24. Move Out A Babylon by Johnnie Clarke
25. Curly Locks by Junior Byles

Situation géographique de l'élément :

Kingston, Jamaïque. Ce CD a été produit par Mango Records et Island Records Inc., New York.

Étendue de l'élément :

la Jamaïque et le reste du monde.

6. Conférence donnée en 1982-1983 par l'ACIJ sous le titre « The Urbanization of the folk, the merger of the traditional and the popular in Jamaica Reggae ». T493, partie 2.

Communautés, groupes et/ou individus concernés par l'élément :

le conférencier était Garth White (musicologue jamaïcain)

Situation géographique de l'élément :

Kingston, Jamaïque. Cette conférence, qui a eu lieu le 23 novembre 1982, était la deuxième d'une série réalisée par l'Institut afro-caribéen de Jamaïque (situé au 11 North Street à Kingston).

Elle portait sur les groupes qui prédominaient à l'ère du ska et du rocksteady, et sur le rôle du nombre croissant de chanteurs. Cette conférence a également traité du contenu musical et des paroles des morceaux composés à l'époque.

Étendue de l'élément :

la Jamaïque et le reste du monde.

7. White, Garth (collectionneur). « Reggae music. » T132, partie 1 sur 2

Communautés, groupes et/ou individus concernés par l'élément :

Garth White (musicologue jamaïcain) a réuni une grande quantité de morceaux de reggae.

Situation géographique de l'élément :

Kingston, Jamaïque.

Étendue de l'élément :

la Jamaïque et le reste du monde.

8. White, Garth, Brian Meeks et Cliff Lashley. « Reggae music and Dub Poetry. » T158, parties 1-3

Communautés, groupes et/ou individus concernés par l'élément :

les invités incluaient Brian Meeks, Garth White, Dr Cliff Lashley et les élèves de l'université d'été organisée en 1988 par l'ACIJ et l'université des Indes occidentales.

Situation géographique de l'élément :

Kingston, Jamaïque – Institut afro-caribéen de Jamaïque.

Ce document aborde notamment les sujets suivants :

1. Histoire du reggae et évolution au fil des années.
2. Commentaires comparatifs sur le deejay et la dub poetry.
3. Musique et politique.

Étendue de l'élément :

la Jamaïque et le reste du monde.

Coupages de journaux sur le reggae :

- « A tribute to Dennis Brown, crown Prince of Reggae. » The Star Thursday, 1999/07/15.
- Howard, Campbell. « "Scratch" Perry heads to Vermont Reggae Festival. » The Sunday Gleaner, page D5, 2010/07/11
- « Many Rivers to Cross ». Hier, à l'occasion du premier anniversaire du deuxième quotidien matinal de l'île, The Jamaica Record, la superstar de reggae Jimmy Cliff a chanté son célèbre morceau « Many Rivers to Cross ». Sa prestation de Cliff a été suivie d'un tonnerre d'applaudissements et d'une standing ovation. The Jamaica Record, page 1, 1989/07/2
- McGowan, Howard. « From Ska to rock-Steady to reggae. » The Jamaica 21 Supplement, 1983/07/30

(v) Date d'inclusion de l'élément dans l'(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :

1977

(vi) Expliquez comment l'élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d'être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d'instituts de recherche et de centres d'expertise (230 mots maximum).

Un comité technique national a été créé sous les auspices du Ministère de la culture, du genre, des loisirs et des sports. Ce comité regroupe des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales directement concernés par l'enregistrement et la pratique du reggae, mais aussi par des activités de documentation, de recherche et d'archivage. Ce comité inclut en particulier les corporations et associations de praticiens anciens et actuels du reggae, ainsi que des chercheurs du Musée de la musique de Jamaïque et de l'Institut afro-caribéen de Jamaïque/Banque de mémoire de la Jamaïque. Les travaux des chercheurs et des universitaires rattachés à l'université des Indes occidentales et à l'Edna Manley College for the Visual and Performing Arts ont également été référencés. Des efforts concertés ont été déployés dans le cadre du processus d'inventaire afin d'assurer une représentation et une participation paritaires.

Le comité technique ainsi que les groupes et communautés consultés ont cherché et formulé une définition du reggae de Jamaïque.

(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l'inclusion de l'élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l'élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l'étendue de l'élément.

- a. Si l'inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l'élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français.
- b. Si l'inventaire n'est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l'élément inclus dans l'inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français.

Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :

L'inventaire de l'élément n'est actuellement pas consultable en ligne, mais est disponible en annexe au format papier. Des efforts ont été entrepris pour élargir l'inventaire afin de le réaligner sur la Convention. La Jamaïque s'efforce toutefois de définir et d'établir un inventaire distinct du reggae.

6. Documentation

6.a. Documentation annexée (obligatoire)

Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d'évaluation et d'examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d'éventuelles activités de visibilité si l'élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu'ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.

- preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l'anglais ou du français
- document attestant de l'inclusion de l'élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l'(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente
- 10 photos récentes en haute résolution
- octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)
- film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français
- octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo)

6.b. Liste de références documentaires (optionnel)

Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l'élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.

Ne pas dépasser une page standard

Alleyne, M. The Encyclopaedia of Reggae. Sterling Publishers, 2012
Alleyne, M. Roots of Jamaican Culture. Pluto Press, 1988
Barrow, S. and Dalton, P. The Rough Guide to Reggae. Rough Guides, 1997
Bradley, L. Bass Culture: When Reggae was King. Penguin Books, 2001
Bradley, L. Reggae the Story of Jamaican Music. BBC Books 1st Edition, 2002
Chang, K and Chen W. Reggae Routes: The Story of Jamaican Music. Temple University Press, 1998
Coester, M & Bender W (eds.) A Reader in African-Jamaican Music, Dance and Religion. Ian Randle Publishers, 2014
Connel, J and Gibson, C. Sound Tracks: Popular Music, Identity and Place. Routledge, 2003
Cooper, C. & Wint, E. Bob Marley, the Man and His Music: A Selection of Papers Presented at the Conference Marley s Music, Reggae, Rastafari, and Jamaican Culture, Held at the University of the West Indies, Mona Campus, 5-6 February 1995. Arawak Publications, 2006
David, S. and Simon, P. Reggae Bloodlines: In Search of the Music and Culture of Jamaica. Anchor Books, 1992
Hope, D. International Reggae: Current and Future Trends in Jamaican Popular Music. Pelican Publishers, 2013
Hope, D. Reggae from YAAD: Traditional and Emerging Themes in Jamaican Popular Music. Ian Randle Publishers, 2015
Kallen, S. The History of Reggae. Lucent Publishers, 2005
Katz, D. Solid Foundation, an Oral History of Reggae. Bloomsbury Publishers, 2003
Katz, D. People Funny Boy: The Genius of Lee Scratch Perry. Payback Press, 2001
King, S. Reggae, Rastafari and the Rhetoric of Social Control. University of Mississippi/Jackson, 2002
Lewin, O. Rock It Come Over: The Folk Music of Jamaica. University of the West Indies Press, 2000
Masouri, J. Steppin' Razor: The Life of Peter Tosh. Omnibus Press, 2013
Morrow, C. Stir it Up: Reggae Album Cover Art. Thames and Hudson Ltd., 1999

Prahlad, A. Reggae Wisdom: Proverbs In. University Press of Mississippi, 2001
Potash, C (ed.) Reggae, Rasta, Revolution: Jamaican Music from Ska to Dub. Schirmer Books, 1997
Salewicz, C & Boot, A. Reggae Explosion: The Story of Jamaican Music. Ted Smart - The Book People. 2002
Salewicz, C. Bob Marley: The Untold Story. Harper Collins Entertainment, 2009
Seaga, E. Revival Cults in Jamaica: Notes Towards a Sociology of Religion. Institute of Jamaica, 1982
Thompson, D. Reggae and Caribbean Music. Backbeat Books, 2002
Tortello, R. Pieces of the Past: A Stroll Down Memory Lane. Ian Randle Publishers, December 2006
Turner, M & Schoenfeld, R. Roots Knotty Roots: The Discography of Jamaican Music. Nighthawk Records, 2004

7. Signature(s) pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)

La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.

Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom : Hon. Olivia Grange, CD, MP

Titre : Minister of Culture, Gender, Entertainment & Sport

Date : 28 septembre 2017 (version révisée)

Signature : <signé>